

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 209

présenté par

Mme Louwagie, Mme Anthoine, M. Viala, M. Sermier, Mme Genevard, Mme Poletti, Mme Bazin-Malgras, M. Emmanuel Maquet, Mme Trastour-Isnart, Mme Marianne Dubois, M. Vialay et  
Mme Dalloz

-----

### ARTICLE 19

À l'alinéa 2, après le mot :

« conditions »,

insérer les mots suivants :

« financières et organisationnelles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le périmètre des missions défini dans le projet de loi est assez large, le financement de ces nouvelles missions n'est pas abordé, l'impact sur l'équilibre du modèle économique des chambres n'est pas prévu.

L'amendement vise à prévoir de manière explicite dans les conditions, les notions de financement et d'organisation des moyens pour le déploiement de ces missions.